

Plan climat air énergie territorial
de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom
Modalités d'élaboration et de concertation

Les modalités d'élaboration et de concertation du Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom sont définies conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

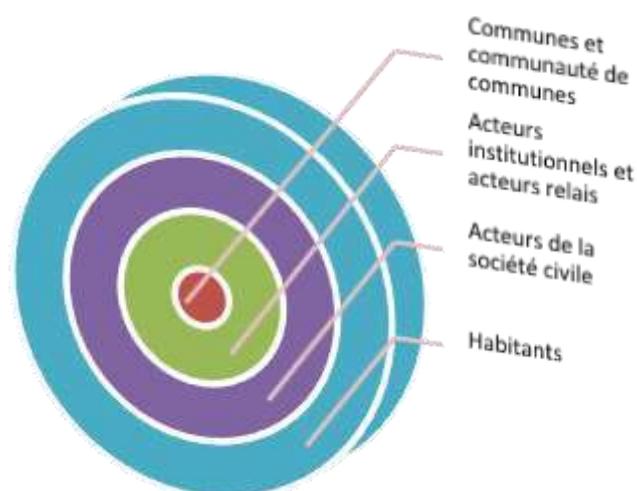
TERRITOIRE

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom se réalise sur le périmètre 2017 en vigueur, à savoir le périmètre 2016 de la Communauté de communes Villers-Bocage Intercom moins les communes de Lingèvres et Hottot-les-Bagues, et le périmètre 2016 de la Communauté de communes d'Aunay-Caumont Intercom, auquel s'ajoute le territoire de la commune du Plessis-Grimoult.



PUBLIC VISE

Le PCAET est un document réalisé sous la responsabilité de la Communauté de communes, mais le plan d'actions s'adresse à l'ensemble du territoire. Son élaboration et sa mise en œuvre concerne donc toutes les forces vives. Leurs rôles sont variables.



ACTEURS CIBLES	POURQUOI LES ASSOCIER ? = Leur rôle dans le PCAET
Communes et communauté de communes	Connaissance de projets, Mise en œuvre d'actions
Acteurs locaux : associations structurantes, entrepreneurs, agriculteurs	Connaissance de projets, Mise en œuvre d'actions
Grand public	Dynamique du territoire, bénéficiaires des actions / utilisateurs
Partenaires institutionnels : DDTM, CA, CCI, CMA, Région, DREAL...	Information, Transmission de données (porté à connaissance), Connaissance des projets, analyse
Services de l'EPCI	Transmission de données, Connaissance des projets, Mise en œuvre d'actions

Elus et services des communes et de la communauté de communes

Les services communautaires seront associés aux différentes étapes de la démarche selon les sujets. Ils seront en particulier associés à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Des temps d'information seront prévus autant que de besoin au sein des instances d'échange habituelles entre services.

Les élus des communes seront informés de la démarche par le biais du Conseil communautaire et d'une communication dans les conseils municipaux, au lancement de la démarche et lors de l'élaboration du plan d'actions.. Les élus communaux pourront associer les services communaux.

Acteurs institutionnels et acteurs-relais

On entend par acteurs institutionnels et acteurs-relais notamment : les services de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les chambres consulaires, les gestionnaires de réseaux d'énergie, fédérations professionnelles, etc.

Ces acteurs seront associés tout au long de la démarche dans le cadre du Cotech PCAET en ce qui concerne l'ADEME et la DDTM, dans le but d'assurer la conformité de la démarche aux exigences réglementaires. Les autres acteurs institutionnels et relais seront associés plus spécifiquement dans le cadre d'entretiens individuels ou d'ateliers thématiques lors de l'élaboration du plan d'actions et dans le cadre de réunions plénières pour les consolidations du diagnostic et du plan d'actions.

Acteurs locaux

Il s'agit d'entreprises, d'agriculteurs, d'associations, d'établissements publics, de bailleurs sociaux...qui souhaitent prendre part à la démarche et s'engager dans une dynamique de transition énergétique. Ils seront associés au moment de l'élaboration du plan d'actions.

Grand public

Une communication auprès des habitants sera mise en place tout au long de la démarche dans une logique de **sensibilisation**.

Pour ce faire, la communauté de communes s'appuiera sur des événements déjà en place :

- Salon de l'habitat en avril 2018 et 2019 à Villers-Bocage
- salon de la gourmandise en octobre 2018 et 2019 à Aunay-sur-Odon.
- Salon de la Gastronomie à Caumont sur Aure en décembre 2018

Elle prévoit d'y animer un stand d'information sur le PCAET et la transition énergétique.

Un partenariat pourra être construit avec l'association qui gère le cinéma le Paradiso pour organiser des projections de films, sensibiliser la population et débattre de la dynamique du territoire.

Enfin, la communauté de communes souhaite mettre en place une action vers le public scolaire (visites ou exposition). Ce temps fort de sensibilisation pourra être organisé en vue de la phase de consultation du public sur le projet de PCAET.

Les modalités d'implication des divers acteurs sont précisées dans la partie suivante.

DEROULEMENT

L'élaboration du PCAET s'organisera en 6 étapes :



Une **évaluation environnementale stratégique** (EES) du PCAET sera menée en parallèle conformément aux exigences réglementaires.

ETAPE 1 : CADRAGE DE LA DEMARCHE

Cette étape comporte la mise en place des instances de pilotage du projet, la définition des principes de concertation et de communication auprès des acteurs.

➤ **Le pilotage du projet**

L'élu référent en charge du pilotage politique de l'élaboration du PCAET est la **Vice-présidente Annick SOLIER**, en charge de la Commission Prospective et Animation Territoriale (PAT) qu'elle préside.

Le pilotage technique est assuré conjointement par :

- la chargée du développement territorial, Cathy PINGAULT, coordinatrice de la démarche pour l'Intercom et chargée de son suivi
- l'ingénieure énergie du SDEC ENERGIE, Fanny LEMAIRE, chargée de l'animation et de la réalisation technique du PCAET dans le cadre d'une convention de partenariat entre le SDEC ENERGIE et Pré-Bocage Intercom.

Un Comité technique appelé **COTECH PCAET** est constitué pour :

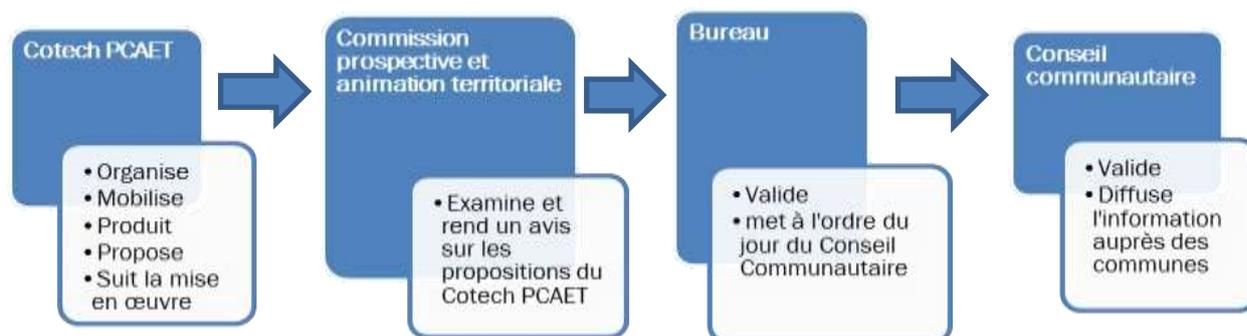
- Organiser la démarche
- Elaborer la stratégie et le programme d'actions
- Mobiliser et communiquer auprès des autres élus et acteurs du territoire
- Suivre la mise en œuvre du PCAET, piloter des actions spécifiques le cas échéant

Le COTECH PCAET est une instance de travail composée :

- d'élus communautaires, dont le Président de la communauté de communes et 7 Vice-Présidents représentants des commissions Prospective et animation territoriale, Environnement, Cadre de vie, Voierie/Bâtiments, Développement économique, Déchets, Aménagement du territoire et Urbanisme.
- De quelques élus municipaux volontaires
- D'agents techniques de l'intercom (chargés de développement territorial, du développement économique, du SCOT, du PLUI, du cadre de vie, des ordures ménagères, de la Directrice général des services, des directrices générales adjoints, de l'ingénieure énergie du SDEC Energie)
- De représentants de l'Etat : ADEME et DDTM

Il a été constitué de façon à être transversal entre les différents services de la communauté de communes. Il formule des propositions soumises à la Commission PAT avant décision par le Conseil communautaire.

La commission PAT et plus globalement le Conseil communautaire sont garants de la cohérence de la politique locale.



Le COTECH PCAET se réunit à toutes les étapes d'élaboration du PCAET. Un calendrier prévisionnel est donné pour information :

CADRAGE DE LA DEMARCHE <i>septembre à décembre 2017</i>
Cotech n°1
Formation des élus
DIAGNOSTIC <i>octobre à avril 2018</i>
1 à 2 réunions de présentation/consolidation
STRATEGIE <i>avril à juin 2018</i>
4 réunions thématiques, sur les objectifs d'économies d'énergie, de qualité de l'air, de développement des EnR et de réduction d'émissions de GES
PLAN D'ACTIONS <i>juin à décembre 2018</i>
4 réunions (ateliers thématiques)
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE <i>décembre à février 2019</i>
1 réunion de présentation
FINALISATION DU PCAET <i>février 2019</i>
1 réunion de présentation globale en vue de l'approbation

➤ **Sensibilisation des élus**

Les élus du cotech ont suivi un temps de sensibilisation dans la Fabrique Énergétique du SDEC Energie. L'animation vise 3 objectifs :

- comprendre ce qu'est la transition énergétique pour acquérir une culture commune, connaître les enjeux et la place de la transition énergétique dans les politiques publiques,
- Comprendre le rôle des collectivités dans sa mise en œuvre et les thématiques pour passer à l'action
- Amorcer un plan d'actions et voir que la collectivité développe déjà des actions en faveur de la transition énergétique qui pourront venir nourrir le PCAET.



D'autres élus pourront être sensibilisés à la transition énergétique tout au long de la démarche PCAET fonction des demandes.

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC

L'animatrice PCAET du SDEC ENERGIE assure la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (collecte et analyse des données, restitution), en s'appuyant sur les données, études et expertises disponibles. Les acteurs concernés (partenaires institutionnels, services de la communauté de communes) seront sollicités individuellement afin de fournir les données utiles.

Des études complémentaires pourront être lancées sous la forme de prestations externes si un approfondissement du diagnostic est souhaité sur une thématique spécifique.

Le diagnostic sera consolidé dans la cadre d'un Cotech PCAET élargi, de manière à ce qu'il soit partagé avec les partenaires institutionnels.

Les principaux éléments de diagnostic seront également présentés aux acteurs locaux lors de l'élaboration du plan d'actions. Le diagnostic pourra donc être consolidé dans un deuxième temps pour tenir compte des remarques qu'ils pourraient formuler.

ETAPE 3 : STRATEGIE

Le Cotech PCAET assurera l'élaboration de la stratégie sur la base du diagnostic et à l'aide de l'outil de prospective énergétique PROSPER mis à disposition par le SDEC ENERGIE. Il fixera les objectifs chiffrés à atteindre conformément aux obligations réglementaires, évaluera la contribution du territoire aux objectifs du SRCAE et identifiera les axes stratégiques prioritaires pour les 6 années du PCAET.

Le projet de stratégie sera soumis pour approbation au Conseil communautaire avant lancement de l'élaboration du plan d'actions.

ETAPE 4 : PLAN D'ACTIONS

Des ateliers thématiques seront organisés selon les axes stratégiques prioritaires définis afin d'identifier les actions pouvant être inscrites dans le PCAET. Les ateliers seront ciblés et associeront le cotech PCAET, les services communautaires, les institutionnels et les acteurs locaux concernés.

Les entreprises seront sensibilisées et questionnées à propos de leur contribution au plan d'actions dans le cadre de rendez-vous du développement économique animé par la Communauté de communes, appelés « P'tits déj éco ».

Des réunions spécifiques avec des porteurs de projets identifiés sur les actions fédératrices ou prioritaires seront organisées si elles sont jugées nécessaires. Elles permettront de préfigurer des partenariats et de s'assurer de l'opérationnalité du futur PCAET.

Les communes pourront alimenter le plan d'actions, réagir et faire état de leurs projets à travers une enquête qui leur sera adressée de manière dématérialisée (questionnaire ou registre en ligne), suite à une intervention des élus communautaires et des représentants des services dans les conseils municipaux. Ces interventions auront pour but de présenter l'état d'avancement du PCAET et son positionnement par rapport aux autres politiques de la communauté de communes.

Le plan d'actions sera consolidé par le Cotech PCAET qui s'assurera de la cohérence entre les actions définies et les objectifs chiffrés fixés. En cas d'incohérence, il réalisera les modifications nécessaires et pourra, le cas échéant, envisager de nouvelles pistes d'actions. Le Cotech PCAET veillera à ce que toutes les thématiques réglementaires soient bien couvertes par le PCAET.

Une réunion plénière associant toutes les parties prenantes fera état de la synthèse du plan d'actions.

ETAPE 5 : DEFINITION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'évaluation des impacts environnementaux ainsi que la définition des éventuelles mesures correctives seront réalisées en mobilisant autant que possible l'expertise locale des acteurs.

Pour chaque objectif et action du projet de PCAET, des indicateurs de suivi et d'impact seront définis avec les acteurs concernés. Le Cotech PCAET assurera le suivi régulier de ces indicateurs en phase de mise en œuvre du PCAET.

A l'issue des 3 premières années de mise en œuvre du PCAET, l'évaluation réglementaire sera réalisée en lien avec le Cotech PCAET et l'ensemble des acteurs/services pilotes des actions. Un temps de synthèse collective pourra être organisé.

ETAPE 6 : APPROBATION DU PCAET

Le projet de PCAET finalisé sera présenté aux institutionnels dans le cadre d'un Cotech élargi. Les communes seront informées en Conseil Communautaire.

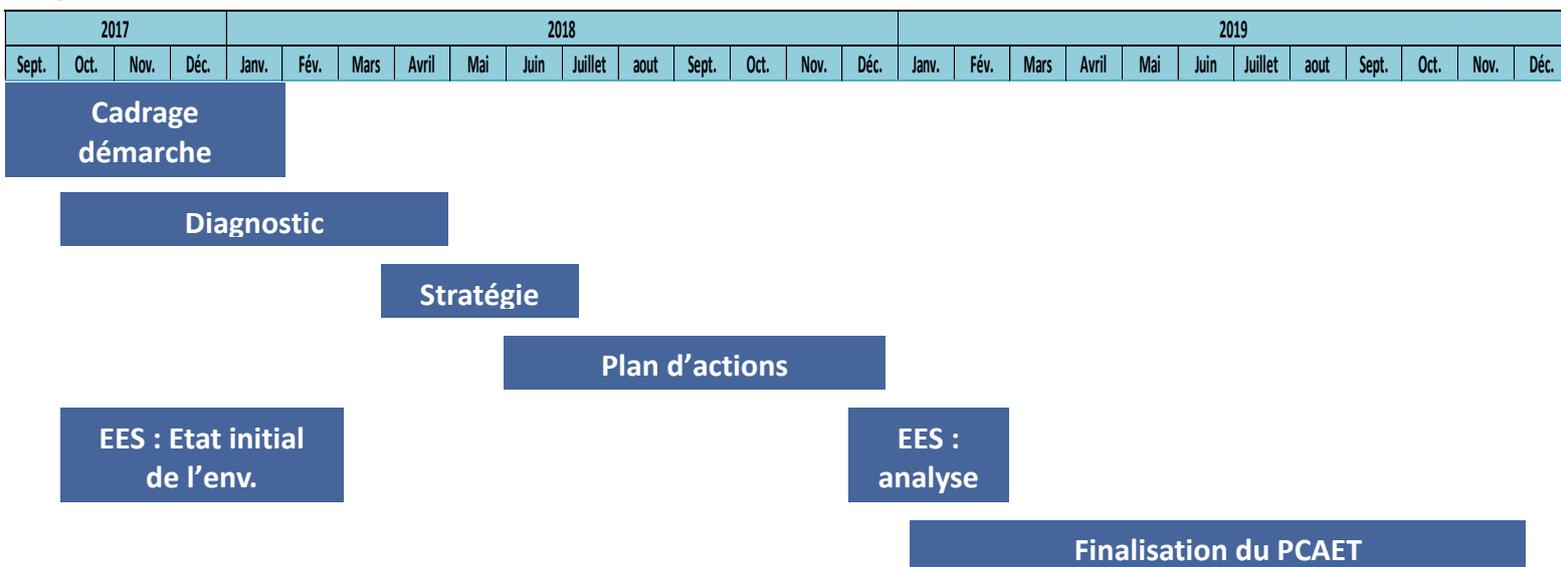
En parallèle de la procédure réglementaire d'approbation du PCAET, comprenant notamment une consultation du public par voie numérique, des temps de sensibilisation seront organisés avec le grand public (cf. Précédemment, partie « public visé »).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Selon le calendrier prévisionnel suivant, la phase d'élaboration durera environ 2 ans, avec un arrêt du PCAET pour mars 2019, et une approbation prévue pour novembre 2019. Le PCAET sera ensuite mis en œuvre et renouvelé au bout de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours, soit en 2022.

Sept 2017

Nov 2019



CONTACTS :

 <p>Standard : 02 31 77 57 48 @ : politique.publique@pbi14.fr</p> <p>Pré-Bocage Intercom 31 rue de Vire - Aunay sur Odon - 14260 LES MONTS D'AUNAY www.prebocageintercom.fr</p>	<p>Annick SOLIER, Vice-Présidente en charge du PCAET et Présidente de la Commission Prospective et animation territoriale</p> <p>Cathy PINGAULT, Chargée du développement territorial et coordinatrice du PCAET</p>
 <p>Standard : 02 31 06 61 61 / service énergie : 02 31 06 61 80 @ : flemaire@sdec-energie.fr</p> <p>Syndicat Départemental d'Energies du Calvados Esplanade Brillaud de Lajardière -CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5 www.sdec-energie.fr</p>	<p>Fanny LEMAIRE, Ingénieure énergie, animation et réalisation technique du PCAET</p>